



DÉCLARATION LIMINAIRE de SOLIDAIRES FINANCES

PLÉNIER CHSCT DU 11/06/2020.

Monsieur le Président,

Les représentant.es de Solidaires Finances tiennent à vous rappeler leurs revendications concernant le suivi des Plans de Reprise d'Activité (PRA) des directions du ressort du CHSCT 75, et notamment à la DRFiP, en matière de santé et sécurité au travail des agent.es.

Nos priorités absolues restent la protection et la préservation de la santé des agent.es, et des usager.es. Pour Solidaires Finances, le Président du CHSCT et les différentes directions dont la DRFiP 75 doivent continuer à mettre tous les moyens en œuvre pour la garantir, et doivent y parvenir (obligation de résultat).

Nous déplorons la transmission tardive des documents de travail (vendredi pour jeudi 11 juin) et la maigreur des documents transmis (quelques tableaux ; pas de mise à jour des informations concernant les PRA des différentes directions (DRFiP, DOUANE, DSFP-APHP, DNVSF) depuis le 18 mai 2020.

Il n'y a pas eu d'informations sur les mesures de prévention particulières mises en place par les directions et leur suivi dans le cadre des PRA directionnels depuis le 18 mai. Cette situation ne nous permet pas de remplir notre mandat et donc de travailler normalement, cela constitue de fait une entrave à notre fonctionnement et nous nous permettront de vous faire remonter toutes nos observations et nos demandes ultérieurement, par tous les moyens habituels, y compris les audioconférences avec les représentant.es des personnels. Le cas échéant, nous serons amenés à utiliser les outils dont nous disposons (droit d'alerte, droit de retrait, etc.)

Pour Solidaires Finances, l'essentiel des demandes formulées lors du CHSCT du 14 mai 2020 restent d'actualité.

D'autre part pour cette séance, il vous a été demandé :

- plans des services exploitables (les plans fournis ne sont pas à jour),
- quels aménagements sont faits, en l'absence de plans exploitables, dans les services, (par exemple 2 agents sur une marguerite de 4, séparation des bureaux en face à face, « annexion » des salles de réunion, ETC...) ;
- le nombre d'[agent.es](#) par service (TAGERFIP), le nombre d'[agent.es](#) qui peuvent venir en présentiel (en respectant la distanciation physique), ainsi que le nombre d'[agent.es](#) réellement dans les locaux ;
- un point spécifique les systèmes de climatisation (circulation de l'air dans les locaux professionnels et absence de dangerosité lie à la covid 19 sur l'ensemble des sites des finances) ;
- un point sur le télétravail et les moyens mis en place pour l'aménagement des postes de travail selon ce mode de fonctionnement.

Les organisations syndicales doivent être destinataires des PRA directionnels, ainsi que de tous les documents y afférents, directement et/ou indirectement liés, permettant un examen des mesures de prévention associées aux PRA, qui doivent être soumis pour consultation au CHSCT et au CTL.

De plus, Solidaires Finances renouvelle ses demandes, que les acteurs de prévention (médecins de prévention et ISST) soient associés à la mise en place et au suivi des PRA. Ces dernier.es sont en effet en mesure d'apporter leur expertise et donner leur avis. Enfin, nous demandons que ces avis soient communiqués aux représentant.es des personnels des deux instances.

Par ailleurs, et dans la perspective du retour progressif des agent-es dans les services, Solidaires Finances demande à nouveau que les médecins de prévention apportent des précisions sur l'utilisation des masques, la qualité des masques disponibles, les modalités d'utilisation, et les protections en plexiglas ainsi que sur leur efficacité. Nous demandons que ces installations soient validées par la médecine de prévention et l'ISST et que les avis qu'ils seraient amenés à rédiger soient eux aussi communiqués aux représentant.es des personnels des deux instances.

Concernant l'usage des équipements de climatisation, de ventilation, quelle que soit leur nature, nous demandons, qu'un point spécifique, écrit et détaillé, soit fait en Plénier CHSCT (exemple Plénier du 9 juillet) concernant la possibilité d'utiliser ces dispositifs en toute sécurité, vis-à-vis de la Covid 19, et le cas échéant que soit abordé ce sujet en tenant compte de la mise en place de mesures de prévention liées aux fortes chaleurs, et/ou aux périodes de canicule.

Nous rappelons aussi nos demandes concernant les mises à jours des DUERP et des PAP des directions, déjà présentées lors de précédents CHSCT, tant au niveau local, qu'au niveau national, ainsi que les demandes relatives au RSST dématérialisé.